



N° 77254-2022/1-ACTS/DCJS

Date du : 3 juin 2022

### Rapport de présentation

---

**OBJET** : fixation des conditions d'habilitation des organismes adhérents au dispositif d'accès aux activités sportives, culturelles et artistiques dénommé « Clic & mouv' » au bénéfice des jeunes de la province Sud

**PJ** : un projet de délibération

L'assemblée de la province Sud a voté en date du 25 mai 2022, un dispositif provincial dénommé « Clic & mouv' » dont l'objet est de permettre aux jeunes âgés de 11 à 15 ans de bénéficier d'une aide financière sous forme d'un crédit annuel d'activités d'un montant de quinze mille (15 000) francs CFP afin d'accéder *via* une plateforme numérique à une offre diversifiée d'activités sportives, artistiques et culturelles attractives et de proximité.

Comme indiqué dans l'article 8 de la délibération n° 35-2022/APS, les organismes souhaitant adhérer au dispositif Clic & Mouv' sont habilités par la province Sud dans les conditions définies par la présente délibération citée en objet.

L'habilitation de la province Sud permet de contrôler que l'ensemble des critères répondant aux exigences du dispositif Clic & Mouv' soient remplis afin de garantir une offre de qualité et adaptée aux jeunes et aux conditions réglementaires régissant les activités culturelles, artistiques et sportives. L'habilitation est accordée aux organismes qui souhaitent intégrer le dispositif Clic & Mouv'.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.